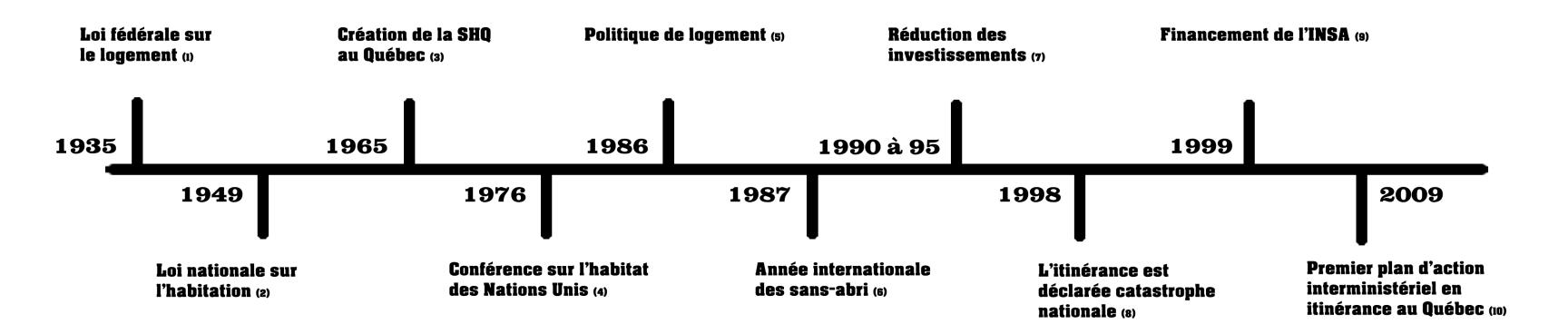
L'évolution de la préoccupation de l'itinérance au Canada



ÉVOLUTION DE LA PRÉOCCUPATION DE L'ITINÉRANCE AU CANADA

Au Canada, le programme de lutte à l'itinérance n'est pas le fruit du hasard. Il est la résultante d'une série d'événements, de mesure et de pression sociales tant interne qu'externe.

Pour bien comprendre le déploiement de stratégie reliées à la lutte à l'itinérance il faut faire un petit retour en arrière. Bien entendu les actions de lutte à l'itinérance sont étroitement liées au domaine de l'habitation.

- 1935 (1) La Loi fédérale sur le logement, la première loi du genre, prévoit l'octroi de prêts d'une valeur de 20 millions de dollars et aide à financer 4 900 logements sur une période de trois ans.
- 1938 La Loi nationale sur l'habitation accorde une aide aux acheteurs de maison, aide à rendre salubres les logements à loyer modique et prévoit la modernisation du stock de logements existant.
- 1949 (2) La Loi nationale sur l'habitation est modifiée pour prévoir la construction de logements sociaux dans le cadre de programmes fédéraux-provinciaux.
- 1965 (3) [2 mai 1965] Le ministre des Affaires municipales du Québec, Pierre Laporte, annonce la création de la Société générale d'habitation. Pendant la session, Laporte propose des mesures relativement à la création de cette société. La première étape consiste à faire voter les crédits nécessaires pour entreprendre, avec le soutien des municipalités du Québec, <u>une étude sur les besoins</u> d'habitation et sur l'élaboration d'une loi qui sera présentée au début de 1966. Dans la seule ville de Québec, 42 % de la population vit dans des logements insalubres.
- 1967 Conférence fédérale-provinciale sur l'habitation et le développement urbain. Au cours de cette conférence, les premiers ministres provinciaux rejettent la proposition du gouvernement fédéral de créer un Conseil de l'habitation et du développement urbain. De son côté, le premier ministre du Québec, Daniel Johnson, soutient que «se sont les provinces et leurs municipalités qui sont mieux en mesure de déterminer les besoins des Canadiens tant du point de vue de l'habitation, qu'au point de vue de l'aménagement urbain et de relier ceux-ci aux autres besoins sociaux : éducation, santé et bien-être.»
- 1976 (4) Habitat, la Conférence des Nations Unies sur les établissements humains, a lieu à Vancouver. La communauté internationale s'engage, par le truchement des gouvernements des divers pays, à promouvoir des conditions de logement et d'existence décentes dans le monde entier.
- 1986 (5) Le gouvernement fédéral met en place sa nouvelle politique de logement qui, entre autres, oriente les programmes de logement social vers les ménages dans le besoin et confie la mise en œuvre des programmes de logement aux provinces et aux territoires.
- 1987 (6) L'Année internationale du logement des sans-abri, proclamée par les Nations Unies, attire l'attention sur les sans-abris et sur la nécessité de déployer des efforts à l'échelle nationale et internationale pour améliorer le logement et le cadre de vie des pauvres du monde entier.
- 1990 (7) Dans son budget de 1990, le gouvernement fédéral réduit de 51 millions de dollars sur deux ans le montant des nouveaux crédits promis pour le logement à coût modique.
- 1992 Dans son budget de 1992, le gouvernement fédéral met fin à son programme de logement coopératif. Au cours de son existence, ce programme a permis la construction de près de 60 000 foyers destinés à des Canadiens à faible revenu et à revenu modéré.
- 1993 Dans son budget d'avril 1993, le gouvernement fédéral annonce qu'il limite les fonds destinés au logement social au niveau actuel de deux milliards de dollars par an.
- 1995 Le budget fédéral de 1995 propose une diminution de 6 p. 100 des dépenses de la SCHL, soit 128 millions de dollars, jusqu'à l'année financière 1997-1998.
- 1998 (8) Dans une résolution adoptée en novembre 1998, les maires des plus grandes villes du Canada déclarent que la situation des sans-abri atteint les proportions d'une catastrophe nationale.

1999 (9) – Le 23 mars 1999, le premier ministre Jean Chrétien confie la coordination des activités reliées aux sans-abri à la ministre du Travail, l'honorable Claudette Bradshaw. L'initiative nationale pour les sans-abri voit le jour et relève de DRHC (**D**éveloppement et **R**essource **H**umaine **C**anada). Dans la même foulé il y a implantation du SISA (**S**ystème d'**I**nformation sur les personnes et les familles **S**ans-Abri)

1999 — En décembre 1999, le gouvernement fédéral a présenté les éléments de sa nouvelle **initiative pour les sans-abri**. L'initiative proposée est fondée sur une collaboration étroite avec les provinces, les territoires, les municipalités, les organismes sans but lucratif, le secteur privé et les citoyens. **Elle part du principe que les collectivités sont les mieux placées pour trouver des solutions aux problèmes des sans-abri**. Au total, l'initiative **(appelé IPAC)** est dotée d'un budget de 753 millions de dollars sur trois ans. De cette somme, le gouvernement prévoit affecter 305 millions de dollars aux villes qui éprouvent un sérieux problème d'itinérance. **Cette somme sera mise à leur disposition pour la planification et la mise en oeuvre de stratégies qui ont pour but de prévenir et de réduire l'itinérance**. Puisqu'elles présentent les problèmes les plus sérieux, les villes de Vancouver, Calgary, Edmonton, Winnipeg, Hamilton, Toronto, Ottawa, <u>Montréal, Québec</u> et Halifax recevront 80 p. 100 du montant prévu, alors qu'une cinquantaine d'autres villes se partageront le reste(2). De plus, l'initiative prévoit 170 millions de dollars qui seront investis au cours des trois prochaines années afin d'élargir des programmes fédéraux déjà existants, dont le volet jeunes à risque de la Stratégie emploi jeunesse, la stratégie du gouvernement visant les Autochtones vivant en milieu urbain et le Programme d'amélioration des refuges. En outre, 268 millions de dollars seront affectés au Programme d'aide à la remise en état des logements (PAREL). Ce financement supplémentaire servira à la rénovation et à la remise en état de chambres et de logements occupés par des personnes à faible revenu. Le reste du montant prévu, soit 10 millions de dollars, est réservé à la construction d'immeubles résidentiels sur des terrains fédéraux excédentaires afin de loger des sans-abri.

2009 (10) – Premier plan d'action interministériel en itinérance au Québec. Le Québec se dote d'une stratégie pour lutter contre l'itinérance.

2014 – Le Québec lance sa politique nationale de lutte à l'itinérance « Ensemble pour éviter la rue et en sortir »

2015 – Deuxième plan d'action interministériel en itinérance 2015-2020 « Mobilisés et engagés pour prévenir et réduire l'itinérance »

2021 – Finalement le troisième plan d'action interministériel en itinérance 2021-2026 « S'allier devant l'itinérance » Celui-ci déploie un ensemble de mesures assortie d'un financement substantiel.